



# LA LETTRE

N° 2021-33

## **DEPAKINE : SANOFI S'ATTAQUE A UNE LANCEUSE D'ALERTE.**

**SANOFI conteste la nomination d'une lanceuse d'alerte au sein d'un comité scientifique de l'ANSM car étant membre d'une association de lutte contre les effets de la DEPAKINE le laboratoire considère qu'il y a conflit d'intérêt.**

Marine MARTIN est mère de deux enfants victimes de la DEPAKINE, cet antiépileptique de SANOFI en vente depuis 1967 et dont les effets sur le fœtus peuvent provoquer des malformations congénitales et des troubles neurodéveloppementaux.

Elle a fondé l'association d'aide aux parents d'enfants souffrant du syndrome de l'anticonvulsivant (APESAC) qui regroupe 7 500 victimes. Cette association est à l'origine de plusieurs procédures judiciaires en 2011.

Au titre de patient expert, elle a été nommée membre du Comité Scientifique Permanent « reproduction, grossesse et allaitement » de l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament). Sanofi a demandé au tribunal administratif de Montreuil d'annuler cette nomination car « Madame MARTIN et l'APESAC étaient parties civiles à une procédure judiciaire qui visait le laboratoire et l'ANSM et soulignait l'existence d'un conflit d'intérêt ». Oui, vous avez bien lu. Sachant que le rôle de l'ANSM est de veiller à la sécurité du médicament, il semble naturel

d'inclure dans ses membres consultatifs des personnes ayant été victime de médicaments. Ce n'est pas l'avis de SANOFI qui considère que l'ANSM doit le satisfaire. Pour SANOFI, il faut réduire au silence les lanceurs d'alerte afin de pouvoir produire en toute tranquillité des médicaments dangereux dans la mesure où ils sont profitables.

Le tribunal administratif de Montreuil a rejeté le recours de SANOFI du fait du caractère consultatif de ce comité permanent de l'ANSM. C'est ce même tribunal qui a reconnu en juillet 2020, la responsabilité de l'Etat dans le scandale de la DEPAKINE condamnant les pouvoirs publics à indemniser les familles. Pour la condamnation de SANOFI, il faudra encore attendre. Dans le scandale du MEDIATOR, il a fallu des années et l'acharnement d'une lanceuse d'alerte et un film pour populariser son action. Vous l'avez compris, ce procès n'est pas encore pour demain.

Décidemment, santé et laboratoires privés ne font pas bon ménage.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

[actionsantesolidarite@laposte.net](mailto:actionsantesolidarite@laposte.net)